

Agriculture raisonnée, multifonctionnelle, biologique,... : quelles voies vers une "agriculture durable"?

Claude Roger, novembre 2001

Le souhait d'aller vers une agriculture plus respectueuse de la nature prend une place croissante dans les demandes des consommateurs, dans les déclarations des professionnels comme dans les discours et les actes des décideurs politiques. Les consommateurs expriment maintenant à travers l'achat de leur nourriture, un droit de regard sur la façon de produire et des exigences en matière d'environnement, de qualité et de santé. Quant aux professionnels, ils souhaitent ainsi améliorer l'image de l'agriculture et restaurer la confiance des consommateurs affectée par diverses crises alimentaires récentes ("vache folle", dioxine, etc.), envers les intrants utilisés, les techniques employées et par là, les produits alimentaires industriels. Enfin, sur le plan politique cette nouvelle donne sociologique ne peut qu'engendrer son corollaire politique d'incitations à une mutation de l'agriculture française et européenne. D'où le retour d'actualité de divers concepts de "nouvelles" formes d'agricultures alternatives qui visent à mettre en œuvre des pratiques agricoles préservant le milieu, fournissant des produits de qualité, insérées dans les terroirs et intégrant des objectifs globaux (aspects sociaux, qualité de l'air et de l'eau, préservation des paysages, etc.). Toutefois, outre les problèmes techniques qu'elles soulèvent, ces pratiques doivent être viables économiquement et acceptables socialement pour être reconnues et encouragées.

I. ADOPTER UN MODELE AGRICOLE MOINS INTENSIF ?

Les interrogations soulevées par une (re)mise en cause du modèle agricole dominant que, faute de mieux, on qualifie d'intensif, ne peuvent se limiter à la problématique d'un mode de production agricole plus économe et autonome. Elles portent aussi sur les enjeux scientifiques, agronomiques et environnementaux comme sur les impacts économiques et sociaux. Que peut être un processus d'aggiornamento de l'agriculture et de son modèle productif en fonction des forces en présence, des acteurs en jeu et des transformations de la société ? Quels changements induisent de nouvelles pratiques culturelles sur l'amont et l'aval, sur les filières ? Quelles conséquences pour les exploitations (assolements et productions, rendements et compétitivité, aides directes et incitations, revenus et rentabilité) ? Parmi ces questions, retenons-en quelques unes qui interpellent particulièrement le citoyen-consommateur.

1) Pourquoi mettre en cause "l'agriculture conventionnelle" ?

La notion d'agriculture conventionnelle ne correspond pas à une forme d'agriculture déterminée. Toutefois, elle est fréquemment employée par commodité et par opposition aux autres formes productives, pour recouvrir les diverses pratiques agricoles intensives dominantes aujourd'hui dans les pays développés. Dans l'Union européenne, l'agriculture conventionnelle s'est modernisée sur la base d'un modèle de développement agricole unique. Il s'agissait d'abord et avant tout, d'augmenter la production et la productivité par travailleur et par unité de surface ou de cheptel, dans un objectif d'efficacité. Le processus repose essentiellement sur l'augmentation du recours au capital : l' "industrialisation" de l'agriculture est passée par la mécanisation et l'achat croissant de consommations intermédiaires auprès des industries d'amont (engrais, pesticides, semences sélectionnées, aliments du bétail) : des intrants d'origine industrielle se sont substitués aux intrants d'origine agricole auparavant le plus souvent auto-produits. L'intensification est également passée par "l'artificialisation" de la nature avec le remembrement, le développement du drainage et de l'irrigation, la production hors saison sous serre, l'élevage hors sol. En aval de la production, la transformation à la ferme a cédé le pas à celle effectuée par les industries agro-alimentaires et les réseaux locaux ou directs de commercialisation ont laissé place à des circuits nationaux et internationaux de distribution. Ces évolutions, associées à une plus grande spécialisation et à l'agrandissement des unités de production ont pu engendrer un processus de marginalisation agricole dans certains territoires. S'y ajoutent des phénomènes "lourds" tels que les excédents structurels, la crise des politiques agricoles et leur coût budgétaire, les atteintes à l'environnement et depuis peu, des préoccupations de qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments qui ont conduit de plus en plus de producteurs, de citoyens et de consommateurs à douter de la pertinence et de la durabilité du modèle dominant.

2) Effet de mode ou tendance lourde ?

Les tendances économiques et sociales au sein de l'agriculture sont l'expression d'une co-responsabilité sociale qui a soutenu de diverses façons une agriculture aujourd'hui montrée du doigt. Les modes de production dominants sont maintenant perçus comme une menace pour les écosystèmes et pour l'homme. En Europe, la mise en cause du modèle dominant, les débats sur les limites de la logique productiviste et marchande et les "nouvelles" demandes envers l'agriculture sont anciens. Ils n'avaient eu, jusqu'à une date récente que peu d'écho. Certes, il a toujours existé des "îlots" d'agricultures qui produisent sans trop artificialiser l'environnement tels que "**l'agriculture intégrée**" et "**l'agriculture biologique**". Mais la politique agricole européenne non seulement n'incitait pas à ces initiatives, mais les décourageait au moins implicitement. Depuis la fin des années 1990, les "nouvelles" exigences des consommateurs/citoyens sont d'autant plus fortes qu'elles se retrouvent à l'intersection de choix budgétaires douloureux et d'interrogations sur les risques alimentaires et les dégradations du milieu naturel.

3) Comment définir ce qui est techniquement, socialement et économiquement acceptable ?

Il s'agit tout d'abord d'apprécier la réversibilité des systèmes d'élevage et de culture, souvent jugée coûteuse, illusoire voire impossible, sans remettre en cause la compétitivité de l'agriculture et l'équilibre économique des exploitations. Il s'agit également de juger de l'opportunité de la mutation elle-même et du soutien à cette mutation. Faut-il privilégier un encadrement strict des pratiques agricoles par une réglementation publique imposée à tous ou l'incitation individuelle de type cahier des charges ? L'objectif de protection de l'environnement est global. Mieux vaut une progression de l'ensemble des exploitations que des îlots d'excellence, car même exemplaires, ceux-ci ne constituent pas une solution pour l'amélioration des conditions environnementales de l'ensemble du territoire. Toutefois, un équilibre doit être trouvé pour ne pas rendre incompatibles performances économiques et écologiques. L'efficacité économique d'une agriculture moins intensive tient à trois composantes : une plus grande mobilisation du capital naturel et du travail accompagnée d'une moindre utilisation d'inputs potentiellement polluants. Mais cette forme d'agriculture souffre de deux points faibles : de moindres économies d'échelle, et des besoins nouveaux en connaissances mobilisées et partagées autrement, de la part des agriculteurs et des conseillers techniques et économiques.

4) Payer plus cher pour produire et se nourrir "plus propre" ?

Un "îlot" de production n'existe que parce que des consommateurs sont prêts à payer plus chers leurs aliments. Ilots et niches se maintiennent face à des systèmes productifs plus compétitifs parce qu'ils bénéficient de conditions particulières de marché. Élargi à tous, l'avantage de valorisation n'existe plus. Quelle serait la justification d'un surprix aux yeux du consommateur alors que les avantages de la généralisation d'une agriculture moins utilisatrice de capital et de consommations intermédiaires industrielles ne sont pas tous démontrés ? Une telle agriculture est plus délicate à maîtriser techniquement et plus soumise aux aléas climatiques et biologiques. Il en découle une plus grande variabilité des rendements et de la qualité qui se traduit par une augmentation des coûts unitaires de production, de transformation et de logistique générée également par les prix plus élevés des intrants spécifiques et les coûts des contrôles pour éviter les fraudes. Enfin, la supériorité gustative, hygiénique et nutritionnelle de ses produits n'est pas toujours prouvée et la moindre standardisation de ces derniers peut dérouter les consommateurs. Toutefois, l'origine "agriculture plus économe en ressources et plus respectueuse de l'environnement" tend à devenir une condition de mise sur marché de nombreux produits agricoles depuis les dernières crises alimentaires. Elle exprime également un choix de société depuis la reconnaissance des fonctions de l'agriculture en matière d'emploi et d'aménagement du territoire. Le problème d'un éventuel surprix change alors de dimension pour concerner non plus des "niches" mais à terme, toutes les exploitations conventionnelles qui pourraient être soumises à des standards minimum de qualité et de respect de l'environnement.

5) Quelles nouvelles configurations de la politique agricole et des soutiens publics ?

La Loi d'orientation agricole (LOA) adoptée par la France en 1999, est un premier pas vers la reconnaissance de la nécessité d'un changement des politiques et des pratiques agricoles en faveur de ce que l'on peut interpréter comme une réduction de l'intensification. Mais la marge de manœuvre est étroite. L'Union européenne a certes introduit en 1992, l'idée d'un niveau minimal d'exigences en matière environnementale en dessous duquel les aides seraient réduites voire à la limite, supprimées. La Déclaration de Cork de novembre 1996 et confirmée en 1999 à l'occasion de **Agenda 2000**, affirme que les concepts "**d'agriculture durable**" et "**d'agriculture multifonctionnelle**" sont les piliers de la réflexion sur le **développement rural**. **L'accord de Berlin** renforce et généralise le principe de l'éco-conditionnalité des aides mais les mesures adoptées sont facultatives et timides. Toutefois, il semble que la crise de l'ESB marque, selon toute vraisemblance, la fin de la politique agricole européenne traditionnelle. Le bilan prévu à mi-parcours (2002/2003) de la réforme de la PAC de 2000, pourrait être l'occasion d'un "verdissement" plus important de la PAC, c'est à dire donner plus de place aux objectifs environnementaux dans l'octroi des aides publiques par exemple. La question des incitations à opter pour des itinéraires techniques plus respectueux de l'environnement sans provoquer la ruine des producteurs reste entière : quelles modifications des prix, soutiens et aides directes faut-il réaliser ?

II. LES PRINCIPALES ALTERNATIVES AU MODELE AGRICOLE INTENSIF DOMINANT

Le concept de développement durable ("sustainable development") a été officialisé en 1987, dans le "Rapport Brundtland" qui préparait la Conférence de Rio de 1992 sur l'évolution du climat de notre planète. C'est "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leur propres besoins". Il a été repris au Sommet de Kyoto en 1997 et au delà du concept global, on parle fréquemment de gestions sectorielles durables. Comme le concept de durabilité introduit au minimum les dimensions écologique, économique et sociale dans la production, l'agriculture s'est trouvée rapidement au centre du débat. En effet, l'homme cherche depuis des millénaires à domestiquer la nature pour assurer sa subsistance sans que la préoccupation de durabilité de son système productif soit systématiquement pris en compte. L'agriculture par construction, n'est pas en équilibre écologique avec elle. Par contre, la politique agricole peut constituer un lieu d'application privilégié du concept de durabilité en raison des impacts environnementaux des activités agricoles à l'échelle mondiale, de ses implications dans l'aménagement du territoire et l'organisation sociale des sociétés rurales, de son rôle dans la qualité et la sécurité de l'alimentation.

Différents concepts d'agriculture ont trouvé un regain d'actualité à propos d'une agriculture durable (ou présentée comme telle). Ils se situent soit dans le prolongement du modèle intensif avec l'introduction de considérations environnementales plus ou moins contraignantes, soit en rupture très marquée dans la conduite des itinéraires techniques ou/et dans l'organisation des exploitations agricoles. Situer, par exemple, l'agriculture raisonnée "quelque part" entre l'agriculture biologique et **l'agriculture conventionnelle** n'est vraisemblablement pas pertinent. Il y a cependant un continuum de contraintes croissantes qui justifie un certain ordre de présentation des différents concepts même si certains peuvent se recouvrir alors que leurs modalités semblent exclusives ou marquées d'une référence de nature syndicale ou politique : **l'agriculture multifonctionnelle** par exemple, peut être mise en œuvre par les différentes formes d'agriculture "alternative" au même titre que **l'agriculture paysanne** - si tant est qu'on y voit un système technique alternatif !

1) L'agriculture de précision

Elle se situe à la croisée du dernier raffinement de l'agriculture conventionnelle "ultramoderne" et d'un nouvel itinéraire technique plus économe en ressources. En effet, l'agriculture de précision associe diverses nouvelles technologies de localisation (par système satellitaire de positionnement dit GPS ou "global positioning system") et de cartographie informatisée (Système d'information géographique ou SIG) pour établir des cartes de rendements à partir des données fournies par la micro-informatique embarquée sur les instruments de récolte. Ces cartes permettent ensuite de prendre en compte l'hétérogénéité au sein de chaque parcelle dans les interventions culturales. C'est donc un concept de conduite des parcelles agricoles en fonction de la variabilité intra parcellaire du sol, de la plante, de la flore adventive, etc. Il est alors possible de moduler les densités de semis, les apports d'engrais ou les traitements chimiques à l'intérieur d'une parcelle. C'est en cela que, selon ses partisans, l'agriculture de précision serait susceptible de limiter certains impacts négatifs sur l'environnement, tout en optimisant les résultats agronomiques et économiques des productions végétales.

2) L'agriculture raisonnée

Le concept d'agriculture raisonnée est utilisé depuis longtemps par les agronomes au sens de la prééminence du rationnel et de la raison sur l'empirisme et la tradition. Il correspond à "l'integrated farming" des Anglo-saxons et comporte donc un éventuel risque de confusion en français puisque le terme "intégré" recouvre le phénomène d'intégration à l'intérieur de filières verticales et s'applique par ailleurs à une autre forme d'agriculture plus contraignante dite "**intégrée**". Pour ses promoteurs, l'agriculture raisonnée est une agriculture qui veut prendre en compte de manière équilibrée les objectifs économiques des producteurs, les attentes des consommateurs et le respect de l'environnement. Elle s'adresse a priori à l'ensemble des agriculteurs. Elle doit concourir à l'amélioration de l'image de marque de l'agriculture et de ses produits et ambitionne de maîtriser au niveau de l'exploitation prise dans son ensemble, **les effets positifs et négatifs de l'activité agricole sur l'environnement**. Cette réduction de la pression des techniques agricoles modernes doit simultanément contribuer à améliorer la qualité des produits alimentaires et la rentabilité économique des exploitations.

En France, la notion est encore mal définie : il n'y a pas de norme officielle, ni de cahier des charges. Il s'agit plutôt d'une démarche qualité qui repose sur un socle de "bonnes" pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et scientifiquement validées. Ces pratiques sont définies depuis 1993 selon les orientations du Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement (FARRE), la branche française d'un réseau européen d'associations (European Initiative for Integrated Farming (EIF). Le **rapport sur "l'Agriculture raisonnée"** de Guy Paillotin (ancien Président de l'INRA), remis au Ministre de l'Agriculture en février 2000, devrait être un premier pas vers une reconnaissance officielle.

3) L'agriculture paysanne

Sous le vocable unificateur et "universel" d'agriculture paysanne se cache en fait une grande diversité d'interprétations et de formes. Celles-ci ont pour trait commun de se référer à un mode de vie "non capitaliste" privilégiant le travail et sa rémunération, et à une agriculture adaptée aux contraintes des facteurs naturels, biologiques et météorologiques. L'agriculture paysanne diffère de l'agriculture de subsistance ou familiale qui peut être intensive. Elle s'oppose à la "grande agriculture industrielle" intégrée aux marchés d'aval et d'amont comme à l'agriculture d'entreprise qui vise le profit maximum. Le concept s'applique souvent à des agricultures non européennes. Toutefois, la Confédération Paysanne en a fait son cheval de bataille pour promouvoir une agriculture qui réponde, dans le respect des producteurs, des consommateurs et de la nature, aux besoins de la société et qui soit économiquement rentable. Le vocable se réfère donc plus à l'organisation d'exploitations agricoles durables qu'à des itinéraires ou modèles techniques précis.

4) L'agriculture multifonctionnelle

Le concept d'agriculture multifonctionnelle est, comme celui d'**agriculture durable**, né au Sommet de Rio en 1992 à partir du constat suivant : en plus de sa fonction première de fourniture d'aliments et de matières premières, l'activité agricole façonne les paysages, apporte des avantages environnementaux et contribue à la viabilité socio-économique de nombreuses zones rurales. La reconnaissance du concept sur le plan institutionnel vise donc à assurer la promotion et la rémunération de trois fonctions "externes" de l'agriculture : la sécurité alimentaire dans ses deux sens (autosuffisance et aspects nutritionnels et de qualité), le respect de l'environnement (production des effets externes positifs et prévention des effets externes négatifs), et le maintien des sociétés rurales. La notion a été placée au centre de la dernière Loi d'orientation agricole (**LOA**) adoptée par la France en 1999 et figure parmi les orientations de la PAC définies au **Sommet de Berlin** de mars 1999. Elle est débattue au plan international à l'OCDE et à l'**OMC** pour éventuellement relégitimer certaines formes d'aides à l'agriculture.

5) L'agriculture intégrée

La notion de production agricole intégrée est issue de la "protection intégrée des plantes" basée sur une combinaison de lutte biologique et de moyens physiques (rotation des cultures, variétés résistantes, etc.). Avec l'élargissement du concept à un itinéraire technique, l'agriculture intégrée devient un système agricole de production qui privilégie des ressources et des mécanismes de régulation naturels par rapport au recours à des intrants potentiellement dommageables pour l'environnement. Elle se veut une base crédible et réaliste pour une agriculture durable. Pour les agronomes et les biologistes engagés dans l'agriculture intégrée, il ne s'agit plus de comprendre pour "dominer" la nature, mais de comprendre pour s'y intégrer. La référence "agriculture intégrée" est lourde de conséquences à la fois sur la façon de penser les relations entre agriculture et nature mais aussi sur la manière de travailler. La conservation et l'amélioration de la fertilité des sols et de la diversité de l'environnement en sont des composantes essentielles. Les méthodes biologiques, techniques et chimiques sont soigneusement équilibrés, tout en prenant en compte la protection de l'environnement, la rentabilité et les exigences sociales. Les techniques sont assez difficiles à mettre en œuvre et un cahier des charges très sévère est proposé par l'Organisation internationale de lutte biologique (OILB).

6) L'agriculture biologique

L'agriculture biologique (AB) est définie officiellement par une réglementation française et européenne qui se décline dans des cahiers des charges dont le point central est l'exclusion des produits chimiques de synthèse autres que ceux mentionnés sur une liste positive. Elle n'autorise que l'usage de produits fertilisants ou de traitement explicitement définis. Elle ne détermine donc ni un itinéraire technique ni un système de production mais implique une préférence en faveur de la polyculture/élevage la plus autonome possible puisqu'il faut se référer à la dimension biotechnique de l'AB : mise en valeur des ressources naturelles, gestion fondée sur la reconstitution permanente de la fraction vivante du sol pour l'équilibre de la biosphère grâce à la présence d'humus, recours à des façons culturales appropriées (assolements pluriannuels, apport d'engrais organiques et d'amendements peu solubles, etc.). Une dimension éthique est incluse avec des objectifs écologiques (recyclage, bien-être animal, érosion), socio-économiques (solidarité, coopération, rapprochement avec le consommateur, emploi) et économiques (prix équitables, dimension humaine des entreprises, distribution de proximité).

L'agriculture biologique a commencé à se développer en France dans les années 1960. En mars 1981 elle bénéficie d'une première reconnaissance officielle. L'édification de dispositifs institutionnels et interprofessionnels solides vont achever de la légitimer : en 1991, elle est officiellement reconnue par l'UE. Elle restera cependant marginale jusqu'au milieu des années 1990. Bien que ses impacts en matière de préservation de l'environnement et d'emplois, comme "l'effet santé" des aliments qui en sont issus, ne sont pas entièrement prouvés, les consommateurs montrent cependant un fort consentement à payer un surprix. Depuis la crise de la "vache folle" et autres "incidents" alimentaires, l'image positive des produits AB s'est renforcée et l'agriculture biologique connaît un fort engouement. Pour y faire face, le Ministère de l'agriculture a lancé en 1998, un plan pluriannuel de développement (PPDAB) en partenariat avec toutes les parties concernées. L'objectif est de passer à moyen terme de 1% à 5% de la production agricole française certifiée issue de l'AB.

Cet engouement s'observe d'ailleurs dans tous les pays développés et l'Allemagne vient récemment d'afficher un objectif encore plus ambitieux de 20% des produits agricoles certifiés AB d'ici 2010.

Pour en savoir plus :

Etant donné le nombre élevé de références disponibles sur les systèmes productifs agricoles dominants et alternatifs, une bibliographie pertinente pourra être obtenue par consultation de la base documentaire du département ESR (**BDESR**) ou des "bibliographies annuelles" éditées par le département.

Pour une recherche rapide sur un thème donné, on pourra consulter les travaux de (entre autres !) :

J.L. Brangeon et J.J Chitrit : "Les éléments de durabilité de l'agriculture biologique", Courrier de l'environnement N° 38, nov. 1999.

J.P. Girardin : "Agriculture biologique : un nécessaire aggiornamento", Courrier de l'environnement N° 37, août 1999.

S. Bonny : "L'agriculture raisonnée, l'agriculture intégrée et FARE. Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement", Nature Sciences Sociétés, vol. 5, N° 1, 1997/03, pp 64-71.

B. Sylvander et alii : "L'agriculture biologique et l'INRA", mars 2000, 25 p. - Rapport en ligne : <http://www.inra.fr/Internet/Directions/DIC/ACTUALITES/Agribio/Agribio.htm>